

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

mercredi 11 mars 2020

Présents: Marie-Christine GRENET, Fabrice JOURNOT, Laëtitia JOURNOT, Gérard MOUGEY, Alain MICHELOT, Isabelle MONTENOISE, David BRANGET, Stéphane BESNARD

Absents excusés : Marlène BALLAND, Rodolphe MULIN

Absent non excusé : Nadine VERNEREY

Secrétaire: Stéphane BESNARD

La séance commence à 20 h 55.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

A- COMPTE DE GESTION 2019

Il convient d'approuver le compte de gestion 2019 certifié conforme au compte administratif 2019.

La balance générale de l'exercice 2019 s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement 46480.93 €
Recettes de fonctionnement 63777.07 €

Excédent 17296.14 €

Excédent de Fonctionnement cumulé 31/12/2019 : 112264.03 + 17296.14 = 129560.17 €

Dépenses d'investissement 10529.16 €
Recettes d'investissement 4408.78 €
Déficit 6120.38 €

Excédent d'investissement cumulé 31/12/2019 : 7499.27 - 6120.38 = 1378.89 €

BALANCE GENERALE :

Section de fonctionnement : 129560.17 €

Section d'investissement : 1378.89 €

En conséquence, l'excédent global d'investissement de clôture s'élève à 1378.89 € et l'excédent global de fonctionnement de clôture s'élève à 129560.17 €

Ces résultats sont conformes avec ceux retracés dans le compte de gestion du receveur.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte de gestion 2019 présenté.

Voix contre : 0 Abstention: 0 Pour : 8

B - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Mme GRENET Marie-Christine, 1er adjointe au Maire présente le compte administratif 2019.

Conformément à la procédure, le Maire n'a pas pris part au vote.

Après avoir pris connaissance des documents, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 et constate la conformité des comptes avec les résultats issus du compte de gestion du receveur.

Vote contre: 0 Abstention : 0 Pour : 7

2. DIVERS

Suite au préavis déposé par Mme SARRON pour le 31 mars 2020 concernant la location de l'ancienne mairie, un état des lieux doit être fait.

La séance est levée à 21h50.

Le MAIRE de FOURBANNE
Laëtitia JOURNOT